

Assemblée des États Parties
Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes (TFV)

Présidente du Conseil de direction

Mme Elisabeth Rehn

6 décembre 2010

M. le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi de m'exprimer aujourd'hui au nom du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes. Je profite donc de l'occasion qui m'est donnée pour mettre en exergue ce que le Fonds au profit des victimes a réalisé dans les douze derniers mois et pour vous faire part de mes observations personnelles après différentes missions que j'ai menées sur le terrain, dans le nord de l'Ouganda et en République démocratique du Congo.

Comme vous le savez, le Conseil de direction actuellement en poste a pris ses fonctions voici un an. À l'occasion de la première réunion régulière de l'Assemblée des États Parties qui suit cette entrée en fonction, je voudrais saluer l'engagement et la persévérance dont a fait preuve le précédent Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale, qui a piloté le démarrage des premières activités du Fonds ainsi que la mise en place de ses institutions. Cela n'a pas été chose facile, car le Fonds d'affectation spéciale est une entreprise historique. Le travail du Conseil précédent a permis de définir une base solide pour le Fonds au profit des victimes et d'envisager ainsi l'avenir avec confiance.

Dès le début de notre mandat, nous avons examiné en priorité la question de la sélection et de la nomination d'un nouveau Directeur exécutif. Cette action a été menée à son terme avec succès. M. Pieter de Baan a pris ses fonctions au mois de septembre dernier. Je suis heureuse de constater que depuis son arrivée, il y a quelques mois, M. De Baan a pris un soin tout particulier pour tisser des relations de travail de qualité avec chacun des membres du Conseil et pour créer une atmosphère propice à la collaboration et au partenariat avec les parties prenantes, aussi bien à La Haye que sur le terrain. Je souhaiterais exprimer notre gratitude au Secrétariat, notamment à Mme Kristin Kalla, fonctionnaire hors classe chargée des programmes, qui a assumé le rôle de Directrice exécutive intérimaire pendant un an et demi, sans ménager ses efforts.

Comme l'a rappelé le Président Song dans son récent discours à l'Assemblée générale des Nations Unies : la portée de l'engagement de la Cour pénale internationale auprès des victimes, en regard de l'action menée vis-à-vis des auteurs des crimes relevant de sa compétence, *est sans précédent et toujours plus forte*. Cette position a été confirmée clairement et intégralement l'été dernier, durant la Conférence de révision de Kampala, au cours de laquelle Betty Murungi, Eduardo Pizarro et moi-même avons représenté le Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes. À Kampala, le rôle et la place des victimes devant la

Cour ont constitué l'une des quatre questions principales sur lesquelles la conférence souhaitait faire un point.

Avant l'ouverture officielle de la Conférence s'est tenue la Journée spéciale sur les victimes. Organisée par les ONG présentes à Kampala, cette manifestation parallèle a remporté un vif succès. Elle a été complétée par une Soirée spéciale pour la justice, à l'invitation du Fonds au profit des victimes qui a organisé cette rencontre en partenariat avec la Fondation Cinema for Peace.

Ce qui a également permis de situer le Fonds au profit des victimes sur une carte, ce sont les visites sur le terrain des projets du Fonds dans le nord de l'Ouganda. On ne croit que ce que l'on voit. Beaucoup d'entre vous ont ainsi pu, pour la première fois, rencontrer et converser avec des victimes et leurs communautés, juger des services fournis par le Fonds et par ses partenaires ainsi que réaliser l'incidence que ces programmes ont sur la vie et la dignité de ceux qui en bénéficient.

Permettez-moi de partager certaines de mes impressions avec vous. La première chose qui m'a frappée, c'est la pertinence des activités soutenues par le Fonds au profit des victimes, le fait qu'elles répondent aux attentes des victimes ou des « survivants » comme elles aiment à s'appeler. Bien sûr, je pourrais vous parler du désir assez général, évident, de paix et de justice. Mais il y a aussi ce désir d'éducation. Comme me l'a dit un survivant : « ... les personnes éduquées sont bien plus difficiles à contrôler. »

Ce que j'ai découvert surtout, c'est l'importance énorme que revêt le soutien psychologique post-traumatique pour ceux qui ont survécu à la violence. En groupe ou individuellement, les victimes m'ont confié qu'elles ont pris confiance en elles, qu'elles ont une meilleure estime d'elles-mêmes lorsqu'elles peuvent partager leur tragédie avec quelqu'un qui les accompagne de façon professionnelle.

Le rapport du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes montre la façon dont, dans les situations instruites par la Cour, *les femmes et les jeunes filles* sont, souvent de façon disproportionnée, victimes de violence sexuelle et à caractère sexiste. Elles sont enlevées, recrutées de force, réduites à l'esclavage sexuel, comme c'est le cas dans le nord de l'Ouganda, ou victimes de pratiques horribles telles que le viol dans le cadre d'une stratégie de guerre, comme c'est le cas dans l'est du Congo. Blessées à la fois physiquement et psychologiquement, ces femmes sont souvent rejetées par leurs familles et leurs communautés. On m'a dit un jour que « la fierté d'un homme ne peut tolérer une femme infidèle » - quand bien même cette soi-disant infidélité est bien la conséquence d'un viol brutal...

Ce type de constatation m'amène à souligner l'importance du rôle et du comportement des hommes. En tant qu'époux, que pères et que parents, ils ont une responsabilité dans la prévention des violences masculines faites aux femmes et aux filles. S'ils veulent être acteurs du changement et non plus obstacles au changement, les hommes doivent défendre la primauté des femmes, aussi bien au sein des communautés qu'au niveau des institutions.

Les premiers résultats enregistrés par l'enquête sur l'impact de la violence menée par le Fonds au profit des victimes soulignent les perspectives pour les femmes

victimes dans le processus de réconciliation, de réhabilitation et de réparation. Ces résultats regroupent en partie certaines idées fortes qui peuvent être utiles pour définir la portée et la forme que prendront les réparations, afin qu'elles soient pertinentes aussi bien sur le plan culturel que local.

En pleine phase de maturation, le Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, qui vient directement en aide aujourd'hui à plus de 70.000 bénéficiaires en RDC et en Ouganda, *incarne de façon tangible l'esprit de justice réparatrice* contenu dans le système du Statut de Rome. Cela en fait une entité unique, sans précédent – que vous devez soutenir. Notre lien avec la Cour pénale internationale peut poser des problèmes pratiques pour mener des actions d'information et de sensibilisation efficaces auprès des victimes ou pour garantir la sécurité et la réputation de nos partenaires – sur le plan local et international. Tout compte fait, c'est précisément en raison de sa nature réparatrice et réhabilitatrice et de son lien avec la CPI que le Fonds au profit des victimes sera capable de proposer une certaine forme de reconnaissance internationale aux victimes les plus vulnérables et à leurs communautés. Et plus important encore, de fournir une assistance substantielle à ceux qui passent souvent entre les mailles des filets plus larges des programmes humanitaires, de développement ou de gouvernance. Le Président Song a également dit que « le Fonds au profit des victimes se trouve à la croisée des chemins de la justice internationale et de la prise en charge humanitaire des victimes, en reconnaissant leur détresse et en leur rendant leur dignité ».

J'ai bien conscience que la plupart d'entre vous connaissent des moments difficiles d'un point de vue économique. Mais j'ai également la certitude que vous savez que le Fonds au profit des victimes a besoin de ressources propres afin d'être à la hauteur de ses ambitions. Les contributions volontaires versées par les États Parties représentent à ce jour un montant total de 5,8 millions d'euros, dont plus de 1,2 million d'euros rien que pour cette année. Je souhaite exprimer la reconnaissance du Conseil de direction pour toutes ces contributions volontaires, dont certaines ont été confirmées ces dernières semaines.

M. le Président, permettez-moi de profiter de cette occasion pour remercier les États Parties qui ont contribué à notre Fonds, mais également pour appeler les autres États Parties, *et les États non Parties au Statut*, dont certains sont présents aujourd'hui, à envisager de contribuer au Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, qu'il s'agisse d'une contribution d'ordre financier ou pas.

Quoi qu'il en soit, je vous invite instamment à réfléchir au grand défi que nous devons continuer à relever pour fournir aux victimes des crimes les plus graves une certaine reconnaissance internationale par l'entremise de la CPI, mais aussi une assistance concrète afin de répondre à leurs besoins les plus immédiats et les aider à avancer sur le chemin de la guérison – et de la dignité à laquelle elles ont droit.

Je renouvelle devant vous l'engagement profond du Conseil de direction et du Secrétariat du Fonds au profit des victimes de soutenir ceux et celles victimes de crimes qui relèvent de la compétence de la Cour pénale internationale.

Je vous remercie.
